



## L'ÎLOT VAL-DE-MARNE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

# PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

---

**Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.**

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

# SOMMAIRE

---

<b>QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....</b>	<b>4</b>
<b>L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>5</b>
1. 43 PLACES D'HÉBERGEMENT .....	5
2. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT.....	6
3. ÉQUIPE.....	6
4. MOYENS FINANCIERS.....	7
<b>LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019 .....</b>	<b>8</b>
1. PROFIL .....	8
2. SITUATION DES PERSONNES AU REGARD DE LA JUSTICE .....	10
3. ÉTAT DE SANTÉ .....	12
<b>LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019.....</b>	<b>15</b>
1. LES ORIENTATIONS.....	15
2. LES ADMISSIONS .....	15
3. LA DURÉE DES SÉJOURS .....	18
4. LES SORTIES.....	19
<b>LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....</b>	<b>22</b>
1. VIE DE L'ÉQUIPE .....	22
2. ACCUEIL EN DIFFUS DANS UN APPARTEMENT COLLECTIF .....	23
3. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF.....	24
4. INTÉGRATION DE BÉNÉVOLES DANS L'ACCOMPAGNEMENT .....	25
<b>PERSPECTIVES 2020.....</b>	<b>26</b>
<b>MERCI À NOS PARTENAIRES .....</b>	<b>27</b>

# QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ECOULÉE

---

*Le vrai toujours  
Est ce qui tremble  
Entre frayeur et appel,  
Entre regard et silence.*

François Cheng, Enfin le royaume.

Durant l'année 2019, l'Îlot Val-de-Marne a hébergé et accompagné 59 personnes.

L'accueil de personnes sous main de justice ou sortant de détention s'est maintenu même s'il reste à un niveau faible, notamment pour l'accueil des couples. Nous avons reconduit, en lien avec le SPIP, le principe de nous rendre régulièrement à la maison d'arrêt des femmes à Fleury Mérogis. Cet effort d'aller à la rencontre de femmes en détention pour préparer la sortie et un accueil éventuel dans l'établissement nous paraît essentiel. Expliquer notre fonctionnement, nos modalités d'accueil, l'accompagnement qui est proposé, leur permet de se projeter après la sortie, de réfléchir avec elle à « l'après détention ». Cet après, qui est parfois tout autant redouté qu'attendu, généralement idéalisé, est souvent source de déception ou de désillusion brutale une fois dehors. Ce temps pris « dedans » pour préparer le projet « dehors » nous apparaît alors indispensable pour organiser l'accueil et favoriser une réinsertion.

Par ailleurs, le projet de regroupement des sites du Val-de-Marne a vu plusieurs avancées. Tout d'abord concernant l'achat du site. La promesse de vente a été signée. Par ailleurs, des réunions de travail avec la DRIHL pour préciser le projet social, engager les demandes de subvention se sont tenues. Et avec I3F nous avons poursuivi le travail autour du projet architectural et des aménagements prévus. Dans le même temps, nous avons poursuivi nos échanges avec la ville de Fontenay (bornage du site, démarches administratives, déclarations, etc.). Des avancées importantes ont donc été réalisées.

Philippe GARGANNE,  
Responsable de l'établissement

# L'ÉTABLISSEMENT

---

À Vincennes et Villiers-sur-Marne, l'Îlot Val-de-Marne héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes seules et des couples, majeurs, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Ce Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) donne la priorité aux sollicitations des personnes sous main de justice, c'est-à-dire des personnes en attente de jugement, sortant de prison ou en aménagement de peine : libération conditionnelle, sursis mise à l'épreuve, placement sous surveillance électronique, etc.

## 1. 43 places d'hébergement

L'établissement Îlot Val-de-Marne est autorisé pour une capacité d'accueil de 43 places qui se répartissent en 37 places d'insertion et 6 places d'urgence. Ces dernières ne sont cependant pas des places constituant une simple mise à l'abri. En effet, l'accompagnement qui est proposé aux personnes orientées sur ces places d'urgence ne diffère pas fondamentalement de celui proposé aux personnes orientées sur les places d'insertion. En cela, les profils de personnes orientées sur l'un ou l'autre des dispositifs de places sont relativement similaires et c'est bien un projet relevant de l'insertion vers le logement qui est envisagé avec chacune d'entre elles.

Par-delà cette distinction administrative, le CHRS est implanté sur trois sites distincts, selon la répartition suivante :

- ✓ 20 places d'hébergement d'insertion en studios pour 10 couples sans enfants à Vincennes ;
- ✓ 5 places d'hébergement d'urgence en studios ou chambres meublées pour femmes seules à Vincennes ;
- ✓ 15 places d'hébergement en chambres meublées pour des femmes seules, à Villiers-sur-Marne.
- ✓ 3 places d'hébergement en diffus (sans présence permanente de professionnels) dans un appartement partagé à Montreuil.

Si 5 places identifiées « urgence » sont installées en pérenne sur le site de Vincennes, la 6<sup>ème</sup> place n'est pas fixe géographiquement et la femme seule orientée sur ce dispositif d'urgence peut désormais également être hébergée à Villiers sur Marne ou à Montreuil. La capacité d'accueil installée est ainsi de 43 places.

## 2. Bien plus qu'un hébergement

La mission de l'Îlot Val-de-Marne est d'accompagner chaque personne dans le cadre son insertion (ou réinsertion) sociale pour qu'elle (re)trouve des conditions de vie correspondant à ses besoins et attentes, notamment au regard de l'emploi et du logement.

Quelles que soient les modalités d'accès à l'hébergement (insertion ou urgence), l'accompagnement proposé est global et couvre en cela différents aspects tels que :

- ✓ l'accès à une activité professionnelle ou une formation ;
- ✓ l'accès aux soins, l'orientation vers une prise en charge sanitaire (soins somatiques, psychiatriques, addictions) ;
- ✓ l'accès aux droits et à la citoyenneté ;
- ✓ l'amélioration de l'autonomie au quotidien ;
- ✓ l'accès à la culture, au sport et à une vie sociale ;
- ✓ l'accès au logement.

L'accompagnement est individualisé et personnalisé. Il porte également sur la participation à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien, soirées ou sorties culturelles et de loisirs) et l'ouverture sur l'extérieur (partenaires institutionnels ou associatifs, bénévoles).

La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire qui mobilise un ensemble d'acteurs aussi bien internes qu'externes. Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge dans la mesure où un travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi du résident.

## 3. Équipe

L'équipe se compose de 17 personnes :

- ✓ un responsable ;
- ✓ quatre travailleurs sociaux (éducateurs ou éducatrices spécialisés) ;
- ✓ cinq agents d'accueil, d'information et d'orientation ;
- ✓ un agent d'accueil chargé de l'animation et de l'insertion professionnelle ;
- ✓ quatre veilleurs de nuit : deux sur chaque site ;
- ✓ un agent de service ;
- ✓ un agent d'entretien.

Depuis quelques années, dans un souci de pérennisation des contrats de travail sur certains postes, nous avons engagé la transformation de contrats aidés en contrats CDI. Ainsi, ce fut le cas en 2018 du contrat de travail de l'agent de service qui intervient sur les deux sites de Vincennes et Villiers-sur-Marne. De même, dès 2017 nous avons créé des profils poste autour de l'insertion professionnelle et de l'animation. En 2018, le contrat d'un agent d'accueil recruté en contrat aidé et titulaire d'un diplôme de Conseiller en Insertion Professionnelle a été transformé en CDI. Nous avons ainsi pérennisé à Villiers-sur-Marne un nouvel emploi sur un poste de technicien chargé de l'animation et de l'insertion

professionnelle. Dans le cadre de ses fonctions en insertion professionnelle, ce salarié intervient aussi bien auprès des résidentes de Villiers sur Marne qu'auprès des résident(e)s de Vincennes. Il tient pour cela des permanences sur le site de Vincennes.

En avril 2019, dans le même élan nous avons pérennisé en CDI l'emploi d'un agent d'accueil et d'animation à l'issue de son contrat PEC (Parcours Emploi Compétences).

## 4. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 920 441 euros, qui se répartissent entre :

- ✓ les frais de personnel : 76,6% ;
- ✓ les amortissements : 1,4% ;
- ✓ les achats/fluides : 4,4% ;
- ✓ les locations immobilières et les services extérieurs : 12,9% ;
- ✓ les autres charges et taxes : 4,7%.

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ subventions publiques : 89,1% ;
- ✓ participation des personnes : 3,8% ;
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits : 7,1%.

L'établissement est financé par la DRIHL du Val-de-Marne, sous la forme d'une Dotation Globale de Financement. Le budget déposé à la DRIHL comprend, en produits, une participation des résidents à hauteur de 10% de leurs ressources.

L'établissement a également reçu une subvention de la Mairie de Vincennes, qui nous a permis cette année d'organiser une sortie au musée du Louvre avec un groupe de résidents. Après les expositions sur l'art de l'Islam, les antiquités égyptiennes organisées les années précédentes, une visite a été organisée autour des collections des œuvres des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles. Des œuvres et des lieux pour découvrir l'histoire et la richesse des collections du Louvre.

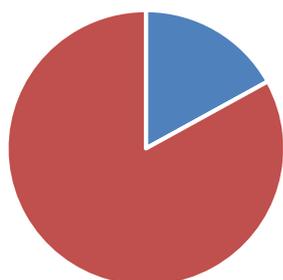
Une sortie au musée de l'Orangerie a aussi été organisée pour voir les Nymphéas de Monet et les œuvres de Matisse, Cézanne, Modigliani, Picasso, Renoir, Sisley, Laurencin... Notamment pour les personnes que nous accompagnons, souvent issues de cultures non européennes et/ou peu scolarisées, cette sortie a été un temps important dans le travail d'insertion que nous menons avec elles. Outre les entrées, la subvention a financé les services d'un guide conférencier pour le musée du Louvre.

Par ailleurs, parmi les idées d'ateliers et d'activités proposées par les agents d'accueils salariés et les personnes accueillies, a été reconduit le projet de réaliser un jardin potager. Ce type d'atelier est très intéressant sur le plan éducatif. En effet, avant de pouvoir récolter les fruits (ou légumes) de ses efforts, il faut préparer le terrain, semer, arroser, prendre soin des semis, etc. Autant d'étapes nécessitant patience et persévérance. La subvention de la Mairie de Vincennes a contribué à l'achat de matériel, semences et plants pour réaliser ce projet.

# LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019

## 1. Profil

En 2019, l'Îlot Val-de-Marne a accueilli 59 personnes, âgées de 19 à 66 ans.



■ 10  
Hommes  
■ 49  
Femmes



35 femmes seules



11 couples

1 binôme « Mère-Fille »

### Vincennes



22 femmes  
10 hommes

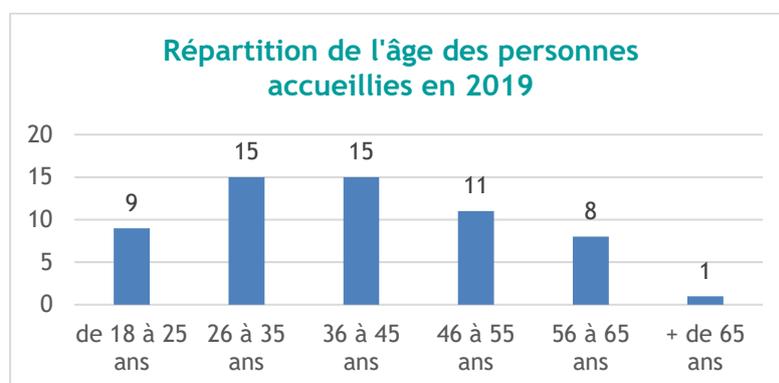
### Villiers-sur-Marne



27 femmes

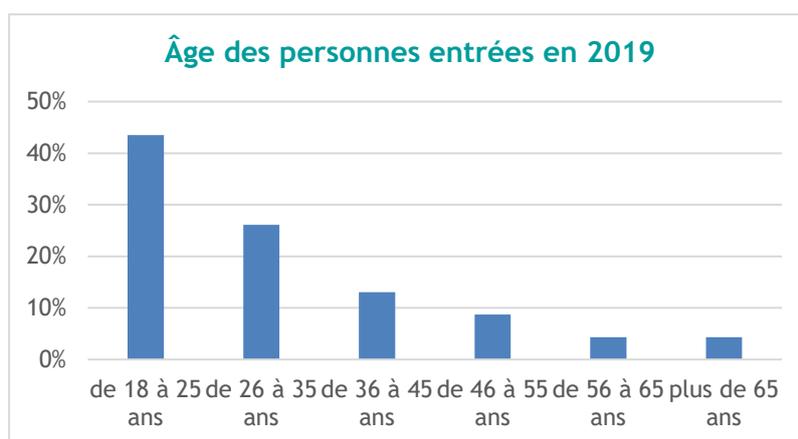
Notons par ailleurs que 3 femmes isolées admises initialement sur des places d'insertion à Villiers sur Marne ont intégré dans le cadre d'un accueil plus en autonomie l'appartement en diffus de Montreuil.

**Moyenne d'âge des personnes accueillies en 2019 : 39 ans.** Ce qui est une moyenne similaire à celle de 2018 et comparable à 2017 (40 ans) mais plus élevée que les années antérieures (36 ans en 2016 et 2015). Toutefois, si on ne considère que les personnes entrées en 2019, la moyenne d'âge est pour ceux-là de 33 ans.



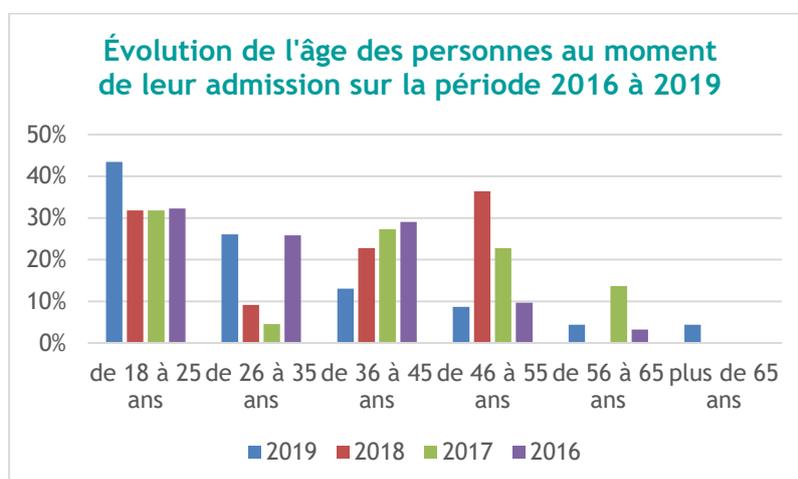
La répartition des âges de l'ensemble des personnes présentes au cours de l'année tend une nouvelle fois en 2019 à reprendre la forme d'une pyramide bien connue qui traduit le fait que dans le flux des personnes qui passent par le CHRS, nous retrouvons une répartition des âges correspondant à celle de la population globale.

Toutefois, si l'on ne considère cette fois que les personnes entrées dans l'année 2019, nous effectuons un constat différent. En effet, cette fois nous remarquons que ce sont surtout des personnes parmi les plus jeunes qui sont entrées en 2019. Avec une surreprésentation des moins de 25 ans pour 43% des admissions et dans une moindre mesure les 26-35 ans avec un quart des admissions. Les plus de 35 ans, ne représentant que 30% de ces mêmes admissions.



Les années précédentes, nous observons une augmentation constante et régulière des admissions dans la tranche d'âge des 46-55 ans, avec une diminution tout aussi régulière des 36-45 ans. Les jeunes de moins de 26 ans restent dans une proportion stable de 32% (cf. graphique ci-dessous de la répartition des âges sur la période de 2016 à 2019).

En 2019, la proportion des 26-35 ans revient au niveau de 2016 avec 26% des admissions tout comme celles des tranches d'âge au-delà de 46 ans avec respectivement environ 10% et 4% des admissions. Le fait nouveau marquant de 2019 par rapport aux années précédentes est la très forte augmentation des admissions des moins de 25 ans.



## 2. Situation au regard de la Justice

8,5% des personnes hébergées en 2019 étaient concernées.

En 2019 nous avons été significativement plus sollicités pour des candidatures potentielles en provenance de la Maison d'Arrêt des Femmes de Fleury Mérogis. Nous nous y sommes rendus à plusieurs reprises pour rencontrer des détenues ne pouvant disposer de permission de sortie pour venir à notre rencontre sur notre site de Villiers-sur-Marne.

Ces rencontres « dedans » pour préparer l'après au « dehors » sont très importantes. Cela nous permet d'évaluer auprès de la personne détenue son projet de sortie, de le questionner et de contribuer autant qu'il nous est possible à l'aider dans sa réflexion. Nous souhaitons d'ailleurs pouvoir rencontrer les personnes plusieurs fois pour voir comment évolue son cheminement. Cette évaluation du projet « dehors » est essentielle pour nous comme pour la détenue. C'est l'occasion pour nous d'exposer ce que nous pouvons proposer en matière d'accompagnement, d'évoquer toutes les dimensions de cet accompagnement (démarches administratives, démarches vers l'emploi ou une formation, orientation vers des soins de santé, etc.). La détenue peut alors se faire une idée plus précise de ce que serait son accueil éventuel dans le CHRS et d'en voir les possibles bénéfices pour elle (au-delà de la simple possibilité de sortie anticipée dans le cadre d'un aménagement de peine). Il s'agit là d'évaluer la possibilité et l'intérêt pour elle de ce qui pourrait plus tard, le cas échéant, être contractualisé au moment de l'accueil.

Cette possibilité d'une projection dans l'après détention, le « dehors » permet à la détenue de lever certaines inquiétudes, de préparer l'avenir et s'il y a concrétisation de l'accueil, celui-ci peut se faire en connaissance de cause, parce qu'il a été préparé en amont. Il reste toutefois l'attente de savoir si, au moment de la sortie, il y aura une place libre et si le SIAO validera le cas échéant l'orientation de la personne vers le CHRS. Cette incertitude ne pas être levée a priori. Elle constitue une inquiétude importante pour les personnes en détention. Quoi qu'il en soit, il est essentiel ici qu'il puisse y avoir une bonne triangulation entre le SPIP, le SIAO et le CHRS.

Or nous savons qu'il est parfois compliqué pour certains SPIP d'instruire les dossiers de demande d'hébergement, à fortiori lorsqu'il y a ensuite un changement de département (la MAF de Fleury-Mérogis est dans l'Essonne). En outre, il serait important également de savoir assez tôt auprès du SIAO si l'orientation de telle ou telle détenue pourrait être effectuée sur notre CHRS dès lors qu'une place se libérerait. Mais ce dernier point est difficile à obtenir et souvent source de tensions ou de blocages. Cela peut parfois conduire à certains découragements surtout si d'autres structures peuvent accueillir des sortants de détention selon des modalités plus souples.

Si par le passé nous avons eu des situations judiciaires assez variées (PSE de fin de peine, Sursis Mise à l'Epreuve et Libération Conditionnelle), en 2018, la totalité des personnes sous main de justice accueillies sortaient de détention dans le cadre d'un Sursis Mise à l'Epreuve (SME). En 2019, nous avons toujours surtout des SME, à l'exception d'une personne placée en Contrôle Judiciaire pré-sentenciel et une autre assujettie à une Contrainte Pénale.

En 2019, nous n'avons pas eu d'orientations « couples » de personnes sortant de détention ou sous main de justice qui restent encore une fois très marginales. Si les besoins d'accompagnement peuvent être importants, leurs besoins en matière d'hébergement apparaissent bien souvent moindres. Généralement, la personne incarcérée rejoint le domicile de son conjoint ou de sa compagne. En effet, les couples que nous avons accueillis par le passé étaient dans des situations particulières : Monsieur sortait d'un centre de semi-liberté et, au même moment, Madame devait rendre le logement qu'elle occupait jusqu'alors et où ils envisageaient de s'installer ensemble. Un autre couple encore avait souhaité un changement de région pour minimiser les risques de récidive de monsieur à sa sortie de détention. Sans solutions d'hébergement en Île-de-France, ils avaient intégré le centre de Vincennes.

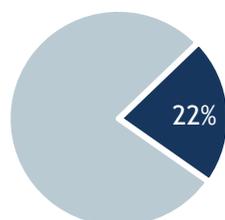
Les femmes isolées sortant de détention qui nous sont orientées présentent fréquemment des addictions importantes. En 2019, à l'exception de deux personnes, toutes présentent une addiction à l'alcool ou aux stupéfiants (le plus souvent cocaïne ou crack) parfois les deux associées. Si en détention, certaines addictions peuvent être contenues notamment avec l'administration de psychotropes de la famille des benzodiazépines. Il en est parfois plus de même à la sortie, sans compter avec une nouvelle dépendance toujours possible avec les benzodiazépines.

Or, certaines addictions viennent parfois se heurter aux limites des structures de type CHRS, malgré une prise en charge par un établissement sanitaire extérieur de type Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ou Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques des Usagers de Drogues (CAARUD) qui, eux-mêmes, peuvent être tout autant démunis lorsqu'il n'y a pas de volonté d'accrocher aux soins. Non seulement cette volonté d'accroche aux soins est difficile à évaluer à priori, notamment en détention, lorsqu'elle n'est pas soumise à l'épreuve du réel et aux tentations toujours possibles hors les murs. Mais, s'il y a bien parfois volonté de rompre avec un certain passé et des consommations, il y a souvent, dans le même temps, la tentation (plus ou moins forte et prégnante) d'y retourner et de renouer avec le produit. Cette ambivalence chez les personnes en proie aux addictions, c'est-à-dire la présence simultanée d'une envie d'en sortir et de la tentation de renouer avec le produit, est très souvent présente. Elle est dans le cadre du travail social tout autant un écueil qu'un levier possible pour mener l'accompagnement. Éventualité d'un retour à une situation antérieure tout autant qu'une voie possible de s'en sortir...

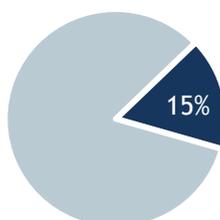
Si nous tentons certaines admissions, pour permettre cette confrontation aux possibilités de consommer à nouveau et travailler la volonté et possibilités réelles de changement et d'adhésion au projet de réinsertion qui leur est proposé, les séjours sont parfois chaotiques et le maintien dans l'établissement est assez souvent rapidement remis en question. Il faut, à ce propos, constater que ce sont alors souvent les résident(e)s eux (elle)-mêmes qui mettent fin au séjour. L'attrait de la consommation du produit et ses bénéfices immédiats emportent tout sans autre considération, ou bien les difficultés, voire souffrances, qu'il faut surmonter pour cesser de (re)consommer sont trop fortes et conduisent à une rupture du lien avec nous.

### 3. État de santé

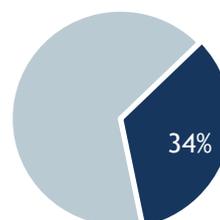
47 % des personnes accueillies rencontraient des difficultés de santé à leur arrivée :



13 personnes souffrant d'au moins 1 addiction



9 personnes suivies pour des troubles psychiques



20 personnes suivies régulièrement pour d'autres problèmes de santé

Si le nombre de personnes présentant des troubles psychiques est stable par rapport à l'année précédente, nous constatons toujours cependant qu'une part notable de résidents souffre de ce type de troubles, pas toujours repérés par les services sociaux qui les orientent vers l'établissement. Leurs troubles ne sont alors ni diagnostiqués, ni pris en charge.

Dès lors, il est essentiel de tisser des liens de partenariat avec différents services de la psychiatrie. Ces liens ne se construisent qu'autour de situations concrètes, celles des personnes que nous accueillons et pour lesquelles il existe un besoin de prise en charge et de suivi des troubles.

L'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) de l'hôpital des Murets, qui couvre les secteurs de psychiatrie où sont implantés les sites de Vincennes et Villiers-sur-Marne, joue un rôle pivot dans l'articulation de notre accompagnement avec celui du soin. En effet, les rencontres mensuelles régulières avec l'EMPP permettent d'exposer les situations de certains de nos résidents, de faciliter leur orientation vers les services de la psychiatrie de secteur et de conseiller l'équipe socio-éducative dans la gestion des troubles des personnes accompagnées. L'EMPP effectue aussi très ponctuellement des consultations et des entretiens d'évaluation avec certains résidents de l'établissement ayant besoin d'une prise en charge dédiée. Cela permet, en amont, de conforter les besoins repérés de soins et/ou d'assurer une première prise en charge en urgence des troubles, de proposer le cas échéant un traitement le temps qu'une orientation vers un Centre Médico-Psychologique (CMP) soit mise en place et que le suivi ambulatoire soit effectif.

Les liens établis avec certains CMP, avec l'appui de l'EMPP, nous permettent désormais d'envisager certains suivis avec plus de sérénité :

Ainsi, en 2019, l'établissement a coopéré efficacement avec le Centre Médico-Psychologique (CMP) de Vincennes et un centre thérapeutique à Paris. Pour cette situation, il s'agissait d'envisager une orientation vers un psychiatre d'une résidente qui consommait des psychotropes plus ou moins en automédication. Elle consultait des généralistes et obtenait des ordonnances pour se constituer ses propres « cocktails ».

Dans le même temps, nous savions également que cette résidente avait un passé douloureux et traumatique. Nous avons pu lui permettre de nous exprimer en confiance suffisamment d'éléments de ce passé pour à la fois faire baisser les résistances à l'évoquer et la décider à engager un travail thérapeutique. Des consultations au CMP de Vincennes ont alors été mises en place avec l'aide de l'EMPP pour « remettre de l'ordre » dans sa consommation de médicaments et revoir le traitement d'une part. Et une orientation vers le centre psychanalytique de l'EPOC à Paris lui a permis d'engager une thérapie.

Le partenariat avec les CMP et plus largement avec tous les services hospitaliers de psychiatrie repose sur une complémentarité objective. En effet, l'accueil au long cours et le suivi quotidien des résidents permet à l'établissement de transmettre aux acteurs du soin des observations utiles sur leurs patients : observance du traitement, effets indésirables éventuels, comportements, etc. Ces observations peuvent contribuer à prévenir une rupture de traitement et/ou faciliter le travail de soin des équipes médicales. En retour, l'établissement a l'assurance d'une meilleure prise en charge des personnes, d'une meilleure prévention des crises qui mettent à mal leur santé et leur investissement dans un parcours d'insertion.

Les troubles psychiques sont le plus souvent liés à des affections chroniques qui nécessitent des soins tout au long de la vie. Par ailleurs, un facteur important de stabilisation des troubles est l'accès à un logement stable. Les services de santé et l'Îlot Val-de-Marne poursuivent donc un objectif commun : l'insertion socio-professionnelle et la stabilisation des troubles psychiques par le logement.

En 2019, le nombre de résidents souffrant d'une ou plusieurs addictions reste encore élevé (22%) même s'il est en diminution par rapport à 2018 (28%). Pour mémoire, seul 7% des résidents de la file active de 2017 présentaient au moins une addiction.

Même si, comme nous l'avons vu, les personnes sortant de détention ou sous main de justice sont notamment confrontés à des addictions, elles sont loin d'être les seules. L'autre addiction majeure, dont la consommation ne mène pas nécessairement en justice, est l'alcool. Ainsi, 15% des personnes accueillies ont une addiction à l'alcool, sans avoir été nécessairement en lien avec la justice. Cependant, il y a une même difficulté avec les limites, que ce soit la loi ou bien les quantités consommées, les montants dépensés pour cela. La consommation est bien alors une « *pathologie des limites* » qui à terme met bien souvent en péril emploi, maintien dans un logement, relation aux autres...

Nous restons ainsi parfois prudents quant à l'accueil de personnes présentant certaines addictions. Au cours des années précédentes, l'accompagnement de personnes dépendantes au « crack <sup>1</sup> » a en effet confronté l'équipe socio-éducative à ses limites, en l'absence de traitement de substitution pour ce type de substances. Leur accueil dans un collectif assez diversifié et ne présentant de telles difficultés est également compliqué à gérer. Cela suscite souvent un sentiment d'insécurité chez les autres résident(e)s.

---

<sup>1</sup> Le « crack » est un mélange de cocaïne, d'amoniac et de bicarbonate dont l'usage est souvent associé à d'autres consommations (alcool, benzodiazépines voire héroïne, etc.)

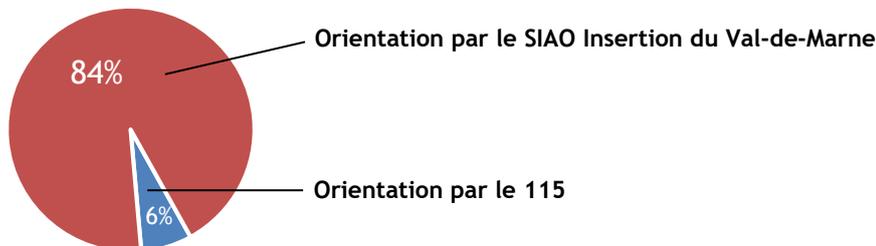
De même, les personnes présentant des problèmes somatiques restent en nombre élevé (34%) même si nous n'avons pas atteint cette année la proportion record de 2018 (42%). Nous retrouvons ainsi les proportions de 2017 (34%) qui restent toutefois supérieures à 2016 (21%). Ces problèmes de santé sont souvent liés à des maladies anciennes et chroniques plus ou moins bien traitées dans les pays d'où sont originaires ces personnes ou négligées lorsqu'elles ont toujours vécu en France. Il arrive aussi parfois que c'est après l'accueil en France que certains troubles se révèlent.

D'une manière générale, l'état de santé - physique et mental - des résidents a une forte incidence sur la durée de leur séjour. Des rechutes ou des périodes d'aggravement des symptômes peuvent perturber, voire interrompre, leurs démarches d'insertion. Les personnes dont la durée de séjour est la plus longue au sein de l'établissement sont aussi les personnes dont la santé est la plus fragile. À cet effet direct de la maladie s'ajoutent d'importants délais d'instruction – au moins un an – pour les dossiers de demande de reconnaissance d'un handicap et d'obtention de l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH).

# LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES

---

## 1. Les orientations



## 2. Les admissions

L'évaluation des propositions et demandes d'admission s'effectue essentiellement à partir de la capacité et de la motivation des candidats à s'investir dans un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Les personnes qui nous sont adressées pour une admission sont à priori dépourvues de logement (ou en passe de le perdre dans le cadre d'une expulsion), disposent pour la plupart de ressources faibles, voire inexistantes, et ont souvent des difficultés d'accès à l'emploi. À cela s'ajoutent souvent d'autres difficultés ou handicaps tels que la rupture des liens familiaux, le surendettement, l'illettrisme ou plus souvent une absence de maîtrise de la langue française.

Mais vouloir un logement n'est pas suffisant pour en obtenir un. La possibilité d'accès au logement est conditionnée par le niveau de ressources et donc, le plus souvent, par l'accès à un emploi stable. C'est de ce fait la motivation à s'inscrire dans l'emploi, mais également dans toutes les démarches préalables (remise à niveau par des formations, apprentissage de la langue française, techniques de recherche d'emploi, etc.) qui sont évaluées.

Un certain nombre de candidatures qui peuvent nous être présentées ne respectent pas ce préalable sur lequel repose l'accompagnement qui sera proposé. Cela a été le cas en 2019 pour six candidatures. Quatre ont refusé l'orientation parce qu'ils n'acceptaient pas de s'inscrire dans des démarches d'insertion et dans un accompagnement social. Deux autres pour lesquelles nous avons refusé l'orientation car les personnes recherchaient avant tout une solution de logement à temps partiel (une personne interne en semaine cherchait un hébergement pour le weekend. Une autre, en formation militaire, cherchait également un hébergement de fin de semaine).

En outre, les candidatures de personnes présentant une symptomatologie psychiatrique trop importante sans prise en charge sanitaire, des problèmes de santé invalidants, un manque

d'autonomie pour les actes de la vie quotidiennes ou certaines conduites addictives déclarées très actives et qui sont susceptibles de constituer un danger pour elles-mêmes ou pour les autres, peuvent être refusées dans la mesure où l'établissement ne dispose pas en interne des moyens et qualifications nécessaires pour les accueillir. De même, des handicaps physiques trop importants, avec des restrictions dans les déplacements, représentent des motifs de refus. Nos sites d'accueil actuels n'étant pas suffisamment adaptés. Quatre candidatures ont été refusées par l'établissement pour de tels motifs.

À Vincennes, 4 couples ou « ménages » ont été orientés vers l'établissement, pour 2 admissions effectives (50% des orientations couples). Mais dans le même temps, deux orientations couples n'ont pas abouti à une admission dans l'établissement :

- ✓ 1 couple n'a pas donné suite à l'orientation car ils souhaitaient pouvoir garder leur chien ;
- ✓ 1 couple venait de récupérer leur enfant de moins de trois ans.

Concernant ces deux orientations sans suite, nous devons une nouvelle fois constater qu'une meilleure actualisation des situations au moment de l'orientation aurait évité des refus.

Les demandes d'hébergement pour des couples sans enfant ont par le passé toujours représenté une très faible part des demandes qui sont adressées au SIAO du département. Si à certaines périodes en 2017, il n'y avait pas toujours de candidatures actives de demandes d'hébergement pour couples sans enfants lorsque nous déclarions des places vacantes, cela avait été moins marqué en 2018. Pour 2019, nous avons eu peu de mouvements sur les places couples et donc moins de demandes d'orientations concernant ce type de public. Il nous est donc plus difficile de conclure. Nous constatons cependant une augmentation des orientations de couples d'origine roumaine ou issus des gens du voyage.

Néanmoins, l'offre de places pour couples reste encore souvent supérieure à la demande observée par le SIAO. Devant cette difficulté, en concertation avec la DRIHL et le SIAO, nous maintenons la possibilité d'étendre le cas échéant les orientations aux demandes d'hébergement pour les femmes avec une enfant (fille) majeure.

**A Villiers-sur-Marne, 46 femmes seules ont été orientées vers l'établissement, pour 18 admissions effectives (39% des orientations femmes isolées).**

Les autres personnes n'ont pas intégré l'établissement pour différentes raisons :

- ✓ malgré plusieurs relances, 7 personnes n'ont pas pris contact avec l'établissement ou ne se sont pas rendues à l'entretien de préadmission ;
- ✓ 4 personnes n'ont pas souhaité intégrer l'établissement, pour des raisons personnelles : refus du collectif (2), la personne n'est plus seule et à un stade de grossesse avancée (1), refus de se séparer d'un animal de compagnie (1) ;
- ✓ 4 orientations sont restées sans suite car nos conditions d'accueil n'étaient pas compatibles avec leur état de santé et leur niveau de handicap.

- ✓ 4 personnes n'ont pas donné suite à l'entretien de préadmission et n'ont pas repris contact avec nous sans donner d'explications.
- ✓ 6 candidatures n'ont pas été acceptées par l'établissement parce que les personnes refusaient l'accompagnement proposé (4), cherchaient un hébergement seulement pour le weekend (2) ;
- ✓ 2 personnes ont refusé l'orientation car elles avaient le projet à très court terme de s'installer dans un autre département en région ;
- ✓ Enfin, 1 personne n'avait plus de titre de séjour en cours de validité. Elle ne relevait plus dès lors du dispositif insertion et l'orientation a été annulée.

Par-delà ces descriptions, nous devons constater que seulement un gros tiers des orientations aboutissent finalement à une admission (39%), alors que dans le même temps l'établissement ne refuse que 29% des orientations. Ces refus sont le plus souvent motivés par l'inadéquation des conditions d'accueil avec la situation des personnes (handicaps lourds ou état de santé). Mais il y a également les cas où nous constatons que certaines situations personnelles au moment de l'orientation ne correspondent pas ou plus à la demande d'hébergement, le plus souvent parce que leur demande initiale n'a pas été réactualisée (titre de séjour expiré, recherche hébergement d'appoint, survenue d'une grossesse, changement de région...), voire parce qu'elle a mal été évaluée.

#### Et 32% des orientations sont des refus des personnes elles-mêmes.

Orientations SIAO	Admissions	Refus Ilot	Refus personnes	Total
%	39%	29%	32%	100%

Les nombreuses orientations sans suite ou refusées par les personnes (32% des orientations) ont un impact direct sur le taux d'occupation de l'établissement. Parfois, plusieurs orientations successives sur une même place ne peuvent aboutir à une admission. Cela peut s'expliquer d'une part, par la difficulté pour le SIAO, malgré tous leurs efforts, de disposer d'informations actualisées sur la situation des personnes ayant fait une demande d'hébergement et, d'autre part, par le fait que les orientations s'effectuent après déclaration d'une place vacante.

La possibilité d'envisager une candidature avant qu'une place se libère, et de préparer plus tôt une éventuelle admission, permettrait non seulement de réduire les périodes d'inoccupation, mais aussi de préparer l'intégration et la mise en œuvre du travail d'accompagnement social. À l'instar de ce que nous mettons en place avec les personnes détenues.

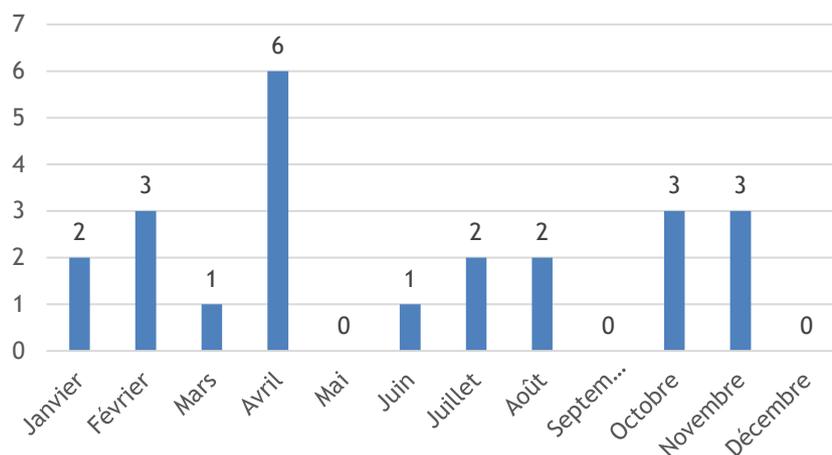
Lorsque les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, notamment ceux des maisons d'arrêt ou des centres de détention, nous contactent pour envisager des possibilités d'un éventuel accueil des détenues, nous avons la possibilité, que ce soit au sein du centre pénitentiaire ou à l'occasion d'une permission, de rencontrer en amont les détenu(e)s avant la fin de leur détention. Cela permet de présenter en amont les conditions de l'accueil, les engagements réciproques, la démarche d'accompagnement et surtout de travailler déjà la

sortie de détention et le projet de vie après l’incarcération. Cela permet également, de travailler avec les SPIP pour nous éclairer sur la situation, le parcours des personnes.

Ce travail d’échange n’est pas toujours possible avec les services sociaux de secteur, et nous nous heurtons aux mêmes difficultés que le SIAO pour, dans « l’urgence » d’une orientation et d’une possible admission, avoir des informations fiables sur la situation d’un couple ou d’une femme isolée.

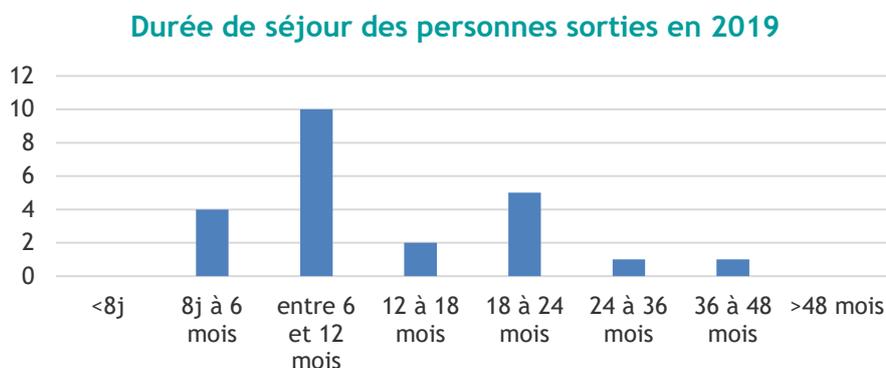
### 23 personnes sont arrivées en 2019.

Contrairement à l’année 2018 où les admissions se sont réparties sur toute l’année, en 2019 nous avons eu un pic d’entrées en avril ce qui correspond à des sorties en fin du mois de mars et sur avril. Si cette répartition tient essentiellement aux sorties réalisées, le « creux » du mois de septembre tient lui à un autre facteur. En effet, nous avons eu à cette période une difficulté à avoir des orientations pouvant être menées à bien pour les raisons exposées plus haut (orientations inadéquates, non réponse des personnes orientées).



## 3. La durée des séjours

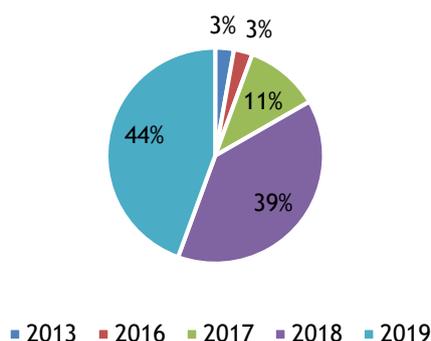
La durée moyenne de séjour des personnes présentes le 31 décembre 2019 est de 15 mois. Quant à la durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2019, elle était de 13 mois.



Concernant les durées de séjour inférieures à 6 mois, les personnes étaient essentiellement confrontées à des addictions importantes. L'une des personnes a été ré-hospitalisée pour traitement de sa rechute de consommation de crack et cocaïne. Deux autres n'ont pu se déprendre de leur consommation ou troubles psychiques et ont toutes les deux préféré quitter le CHRS. La dernière, quittera le CHRS dans les deux mois après son arrivée sans donner d'explications à ce choix.

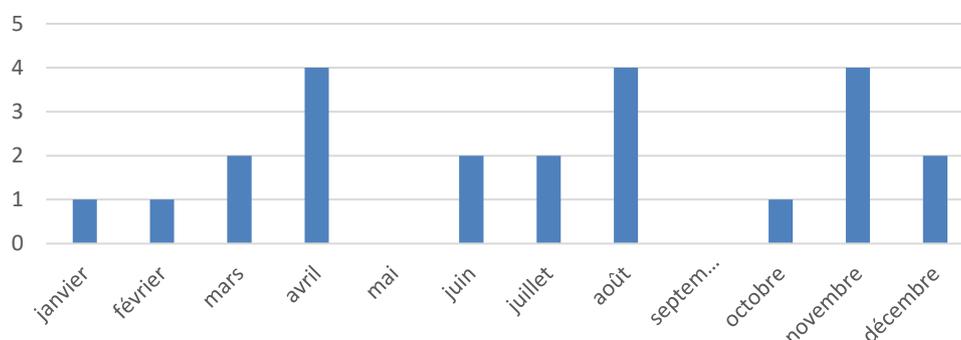
Pour les personnes restées entre 6 et 12 mois, un couple et trois femmes isolées ont intégré un logement. À ce stade, il faut noter la performance pour ces personnes d'avoir pu accéder aussi rapidement à une solution de logement. Généralement, les accès au logement en moins d'un an sont rares. Pour les autres, il s'agit de fin de prise en charge avec des contrats de séjour non renouvelés pour manque d'adhésion à l'accompagnement proposé ou défaut d'implication dans les démarches d'insertion. Au-delà de 12 mois de durée de séjour, à l'exception d'une résidente en attente d'un recours concernant son titre de séjour et ayant fait le choix de rejoindre le domicile d'une amie, les personnes sorties ont toutes intégré un logement, une résidence sociale ou un FJT.

Répartition des personnes présentes au 31/12/2019 selon l'année de leur admission



## 4. Les sorties

23 personnes ont quitté l'établissement en 2019. **Les sorties se sont échelonnées sur toute l'année 2019 :**



En 2019, contrairement aux années précédentes nous n'avons pas eu de sorties dans le premier mois après l'admission. Seule une personne (femme isolée) a quitté l'établissement moins de deux mois après son admission.

Voici les circonstances de son admission puis de son départ :

### TRANCHE DE VIE

La jeune femme âgée de 25 ans s'est retrouvée sans logement suite à une séparation après un mariage et une année de vie commune très conflictuelle avec son mari. Elle est alors hébergée chez son frère et sa belle-sœur. Cette solution familiale d'hébergement ne pouvait semble-t-il plus se prolonger. Madame avait déclaré quelques expériences professionnelles mais elle était alors sans ressources et avait des dettes notamment auprès de la CAF. Lors des premiers entretiens, quelques démarches administratives simples ont pu être effectuées (changements d'adresse auprès de la CAF, CPAM et Impôts ainsi qu'une inscription sur la liste des demandeurs de Logement Social). Des rendez-vous ont été posés également avec le Conseiller en Insertion Professionnelle du CHRS. Ce qui lui a permis de rédiger son CV et sa lettre de motivation. Puis elle s'est souvent absentée, manquant des rendez-vous posés avec l'équipe éducative. Finalement, un peu moins de 2 mois après son arrivée, elle nous a annoncé par téléphone son intention de partir du CHRS.

Cette situation montre que, par-delà les informations dont nous pouvons disposer, l'épreuve du réel est souvent en définitive la seule source de vérité et d'authenticité. Celle par laquelle un chemin pourra être trouvé, ou pas, avec les personnes que nous accompagnons. De telles situations montrent que ce sont d'abord et avant tout les personnes accompagnées qui trouvent leurs propres solutions. Nous conseillons, proposons, orientons. Mais nous faisons d'abord et avant tout *avec elles*. C'est-à-dire ensemble pour partie, mais surtout avec ce qu'elles sont, et sont en capacité de faire ou pas.

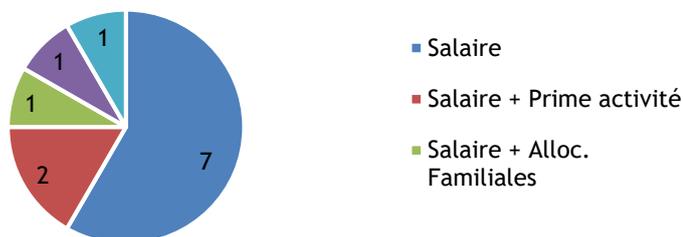
### Parmi les 23 personnes qui ont quitté l'établissement en 2019 :

- ✓ 1 personne a été exclue pour violences conjugales.
- ✓ 5 personnes n'ont pas eu de renouvellement de leur contrat de séjour.
- ✓ 1 personne a quitté l'établissement pour aller rejoindre une amie à Lille.
- ✓ 1 personne est retournée à la rue.
- ✓ 1 personne a été ré-hospitalisée en psychiatrie pour addictions multiples.
- ✓ 2 personnes ont quitté l'établissement à leur initiative.
- ✓ 12 personnes sont parties pour intégrer un logement autonome (10) ou une Résidence Sociale (2).

Sur l'ensemble des personnes ayant quitté l'établissement en 2019, la proportion de personnes sorties dans de bonnes conditions, sans démission ni décision de fin de prise en charge pour intégrer une solution de logement autonome ou intermédiaire (50%) est similaire à celle de 2018 (50%) en très légère augmentation en regard de celle de 2017 (48%).

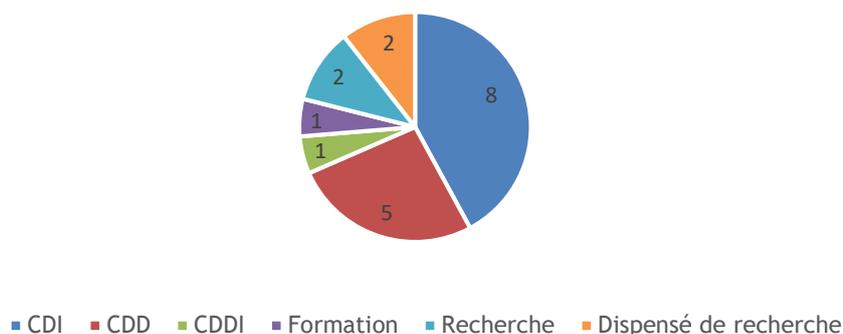
Toutes les personnes ou couples sortis positivement disposaient de ressources :

### Ressources des personnes sorties positivement



À noter : la personne sans ressources était en couple. Compte tenu de son âge et de sa situation, elle ne pouvait accéder à un emploi et n'avait droit à aucun minima social. De même, la personne percevant l'ARE était également en couple et en recherche active d'emploi.

### Situation professionnelle



Ce constat rend compte des critères d'accès au logement en Ile-de-France, notamment de la nécessité de disposer de ressources stables et suffisantes pour qu'une attribution de logement soit effective. Or disposer de ressources stables et suffisantes implique dans la presque totalité des situations d'avoir un emploi en CDI, ou au moins un CDD de longue durée.

L'Allocation Adulte Handicapé entre dans la catégorie des ressources stables et suffisantes dès lors qu'elle est associée à l'Allocation Personnalisée au Logement.

Pour cela, le projet associatif et le projet d'établissement accordent une place prépondérante à l'accès (ou au retour) à l'emploi des personnes accompagnées. L'établissement entretient des liens privilégiés avec la Mission Locale de Vincennes pour coordonner nos accompagnements et permettre aux plus jeunes résidents d'approfondir leurs démarches. À Villiers-sur-Marne, l'équipe a maintenu des échanges réguliers avec les « référents emploi » de *L'Escal*, le centre d'action sociale de la ville.

Nous ne reviendrons pas ici sur la présence dans l'équipe des compétences d'un Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP).

Pour ceux qui se trouvent éloignés de l'emploi, du fait de leurs parcours de vie parfois chaotiques, des orientations vers les chantiers d'insertion ou les entreprises d'insertion sont proposées pour se familiariser avec le monde du travail ou en réapprendre les codes, les règles et les exigences.

# LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

---

## 1. Vie de l'équipe

L'année 2019 a connu, une fois encore, quelques mouvements de personnel dans l'équipe éducative avec le départ fin décembre 2018 d'un éducateur spécialisé de Vincennes qui a démissionné pour changer d'activité professionnelle. Une procédure de recrutement a été lancée et une éducatrice spécialisée a été engagée au 01/04/2019.

Sur le site de Vincennes toujours, les contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) des trois agents d'accueil arrivés à leurs termes ne pouvaient plus être renouvelés. Le contrat PEC d'un des Agents d'accueil a été transformé en CDI le 03/04/2019 afin de renforcer la stabilisation de l'équipe et préparer le regroupement sur le site unique. Quant à la veille de nuit, il y a eu le départ volontaire d'un contrat PEC arrivé à échéance, aussitôt remplacé.

Sur le site de Villiers, il n'y a pas eu de mouvement au sein de l'équipe éducative qui comprend deux postes pérennes d'éducatrices spécialisées et un poste de Technicien chargé de l'animation et de l'insertion professionnelle.

Les années antérieures nous déplorions beaucoup de rotations au sein du personnel de Villiers sur les postes d'agent d'accueil. En effet, les personnes ne restaient en poste que quelques mois, voire parfois seulement quelques semaines. Dès qu'elles en avaient l'opportunité, elles prenaient des postes avec des temps de travail plus conséquents ou des contrats plus pérennes. En 2019, nous avons été confrontés à l'arrêt de travail longue durée avec des prolongations successives d'un agent d'accueil qui nous a conduit à de nombreux remplacements. À cela, c'est ajouté l'abandon de poste d'un veilleur de nuit recruté quelques mois auparavant. Tous ces « départs » ont contribué à déstabiliser l'équipe de Villiers qui avait déjà été confronté l'année précédente au décès brutal d'un agent d'accueil.

L'établissement a également accueilli une stagiaire étudiante en troisième année de psychologie à l'École des Psychologues Praticiens de Paris. Présente deux journées par semaine, elle a effectué son stage en alternance sur les sites de Vincennes et de Villiers sur Marne.

### Plusieurs actions de formation ont été suivies par différents membres de l'équipe :

- ✓ Agressivité et violence - 2x2 jours - 2 personnes.
- ✓ Fondamentaux du droit des étrangers - 2 jours - 3 personnes.
- ✓ Accompagnement social des personnes placées en lien avec la justice - 3 jours - 2 personnes.
- ✓ Maîtriser les bases du tableur Excel - 3 jours - 1 personne.
- ✓ Accueillir et coordonner des bénévoles - 1 jour - 3 personnes.
- ✓ Connaître le public sous main de justice - 1 jour - 1 personne.
- ✓ Mieux comprendre les violences conjugales - 2 jours - 1 personne.
- ✓ Hébergement social et Addictions - 3 jours - 4 personnes.
- ✓ Surveillant de nuit pour 1 personne.

L'atelier d'analyse des pratiques a continué à se réunir régulièrement chaque mois. Animé par une consultante extérieure, ce temps de parole et de réflexion régulier offre aux travailleurs sociaux de l'équipe un espace pour prendre du recul sur les accompagnements en cours et sur les événements qui se sont produits au sein de l'institution, pour analyser leurs difficultés éventuelles, se déprendre de certains mouvements émotionnels ou des investissements relationnels parfois pesants induits par certains résidents. C'est un des espaces où l'équipe des deux sites se rencontre et se soude.

## 2. Accueil en diffus dans un appartement collectif

Avec l'installation de 3 places dans un appartement dans le parc privé pour un accueil en diffus de femmes isolées, sans présence permanente, l'établissement a élargi la palette de ses possibilités d'accueil et a enrichi les modalités de l'accompagnement proposé.

Ces places font partie à part entière du CHRS et sont donc notamment soumises aux mêmes règles concernant le paiement de la participation et de la caution, la contribution au nettoyage des parties collectives, etc. En d'autres termes, le règlement de fonctionnement s'y applique de la même façon.

Ces places ne sont pas accessibles en premier accueil, mais réservées à des femmes dont nous avons pu déjà évaluer l'autonomie et le comportement dans les résidences de Vincennes ou Villiers. C'est donc un palier qui, dans le lien maintenu avec l'institution, permet d'expérimenter une autonomie plus importante, avant celle du logement.

Les résidentes ne pourront y être accueillies qu'à certaines conditions, notamment :

- ✓ Que leurs capacités d'autonomie soient suffisantes, aussi bien dans la gestion du quotidien que concernant leur stabilité émotionnelle et l'adaptation de leur comportement (dès lors qu'il n'y a pas de présence permanente de professionnels).
- ✓ Qu'elles n'exposent pas l'appartement et les autres résidentes aux risques liés à des intrusions extérieures (squats, visites, etc.). D'une manière générale, que leurs capacités à respecter le règlement de fonctionnement soient avérées.

Avant toute orientation d'une résidente sur cet hébergement en diffus, il convient également d'apprécier les compatibilités nécessaires à une cohabitation la plus harmonieuse possible (du moins apaisée) au sein de l'appartement.

En plus des entretiens de suivi habituels, le principe de visites à domicile (VAD) est instauré sur la base d'au moins une VAD hebdomadaire. Les VAD sont effectuées en alternance par l'un des travailleurs sociaux de Vincennes ou de Villiers. Ces VAD sont des activités nouvelles qui ont été intégrées aux tâches déjà existantes des travailleurs sociaux.

Les VAD matérialisent un maintien du lien avec l'institution. Ainsi, dans le cadre protecteur de l'institution fondé sur la régularité et la continuité des relations établies, une alternance de temps de présence et d'absence des travailleurs sociaux (dans la sécurité d'un lien toujours possible par téléphone) permet aux résidentes d'expérimenter une certaine liberté assortie d'une responsabilité (de leurs actes et de la parole donnée).

Les VAD ont également offert aux résidentes et aux travailleurs sociaux des espaces de parole et d'échanges dans un contexte nouveau. En effet, ce sont les travailleurs sociaux qui viennent vers elles, à leur rencontre dans leur espace de vie. Ils accèdent ainsi plus intimement dans l'espace de vie des résidentes. De personnes accueillies, les résidentes deviennent alors peu à peu des personnes qui accueillent, modifiant -ou rééquilibrant- en cela la relation entre elles et les travailleurs sociaux.

Les échanges s'en trouvent dès lors modifiés. Les résidentes parlent alors plus facilement, comme plus naturellement de leur parcours de vie, de leur histoire, de leur ressenti, de leurs sentiments et de comment elles élaborent ce vécu passé, présent et à venir. Autour d'un café proposé, d'une part de tarte, les paroles se déploient autrement que dans un bureau d'entretien ou le formalisme du cadre peine parfois à libérer les propos du contrat d'accompagnement avec ses enjeux singuliers.

Les échanges menés non plus dans la relation duelle et en face à face (résidente-travailleur social) mais dans la collégialité de toutes les personnes présentes lors de la VAD favorisent le partage d'expériences. Ce qui crée une dynamique et révèle souvent, par-delà des tensions toujours possibles, un soutien mutuel qui permet à chacune de gagner en confiance, de prendre conscience de ses capacités d'autonomie ou de repérer d'éventuelles difficultés. La VAD répond donc aussi à une demande de soutien. Elle remplit une même fonction d'étayage que celle proposée sur les sites regroupés, mais cet étayage est ici plus partagé. Chacun, professionnels comme résidentes, apporte sa propre contribution.

### **3. Actions d'accompagnement collectif**

La réinsertion ne passe pas seulement par l'accès à un logement autonome ou à un emploi stable, mais aussi par l'ouverture à de nouveaux horizons. Favoriser la convivialité permet de s'ouvrir aux autres, de ne pas rester centré sur ses difficultés et soucis. Cela est souvent source de changement pour les résident(e)s. Dans cet esprit, des activités collectives, culturelles et de loisirs ont été proposés aux résident(e)s avec notamment :

Des ateliers cuisine : Ces ateliers rassemblent les résident(e)s mais permettent aussi d'aborder différents thèmes tels que la gestion du budget (quels produits acheter, à quel prix, en quelle quantité), la façon de les préparer et cuisiner, mais aussi comment « accommoder les restes » sans avoir à jeter. Ils permettent d'aborder également la nutrition, et la manière de mieux équilibrer ses repas. Dans l'esprit de permettre aux résident(e)s de mettre en avant leurs savoir-faire, mais également les spécialités de leur pays, des ateliers cuisines ont été organisés à Vincennes sur le thème « un pays, une spécialité ». Un(e) résident(e) proposait aux participants de préparer avec eux et de déguster ensuite un plat typique de son pays d'origine.

Des activités jardinage : les deux sites de Vincennes et Villiers ont des jardins, ce qui permet de proposer aux résidents la constitution de potagers. Cette activité a été reconduite cette année à Vincennes ce qui a permis à certains résidents de transmettre leurs connaissances et savoir-faire en la matière. En effet, certains résidents cultivaient la terre dans leur pays ou bien ont pratiqué cela lors de leur parcours migratoire. En outre, préparer la terre, semer, arroser, prendre soin de ce qui pousse (désherber) pour récolter ensuite est intéressant sur le plan éducatif pour certains résidents qui peuvent vite se décourager dans leurs démarches d'insertion.

Des repas collectifs, barbecues : favorisent les échanges entre résidents, mais permettent aussi d'avoir des liens différents avec eux, autres que ceux qui s'établissent dans les relations formelles des entretiens. En outre, nous avons pu à certaines occasions inviter des anciens résidents qui avaient accédé au logement et faisaient part aux autres de cette expérience, de leur parcours. Montrant en cela aux autres qu'il était possible d'y arriver.

Un tournoi de ping-pong a été organisé sur le site de Villiers : deux équipes regroupant respectivement des résidents de Vincennes et de Villiers se sont affrontées lors de matchs de tennis de table. Néophyte ou expert, chacun a apporté sa contribution au concours. L'équipe de Vincennes a une nouvelle fois remporté la coupe jusqu'à sa prochaine remise en jeu.

Des ateliers activités physiques : ont été organisés à Villiers sur Marne. Des séances de gymnastique douce et de boxe ont été organisées. Rien de tel que de frapper dans un punching ball pour évacuer les tensions, stress et reprendre confiance.

Des sorties culturelles ont également été organisées : avec une nouvelle visite au Musée du Louvre pour voir les collections d'œuvres des XVIIIème et XIXème siècles. Une visite au Musée de l'Orangerie a également été organisée autour des Nymphéas de Claude Monet. Des sorties régulières à des spectacles de théâtre, danse ont également été proposées grâce à Culture du Cœur par un agent d'accueil jusqu'à son départ. Avec une fréquence d'une sortie mensuelle.

## 4. Intégration de bénévoles dans l'accompagnement

Si des bénévoles ont déjà pu intervenir auprès des résident(e)s, nous étions confrontés à la difficulté de la continuité ou pérennité de leur intervention. Soutenu par des formations, l'association et l'établissement avait mené une réflexion sur l'organisation de leur accueil. L'équipe au sein de l'établissement a revu les conditions de leur intégration et de la continuité de leur action. Les thématiques d'intervention en lien ou en appui des activités déjà existantes se sont articulées cette année autour de la maîtrise du français (FLE), et la recherche d'emploi. Deux bénévoles ont encadré ces ateliers. Une nouvelle bénévole exerçant par ailleurs la fonction de chargée de recrutement a ainsi été intégrée à l'équipe et a accompagné 2 fois par mois plus particulièrement des résidentes de Villiers dans leurs démarches vers l'emploi.

# PERSPECTIVES 2020

---

## Accueillir davantage de personnes sortant de prison :

Et travailler avec les SPIP à avoir des orientations mieux adaptées. Les orientations des SPIP correspondent souvent à des personnes présentant des addictions importantes qui mettent en échec tout autant les centres d'hébergement, que les centres de soins ou les autres structures d'insertion (centres de formation, chantiers d'insertion...). Si nous pensons pouvoir tenter parfois leur accueil, nous ne souhaitons pas nous spécialiser uniquement sur ces profils. En effet, une trop grande « concentration » aurait des effets non seulement sur les autres résidents ne présentant ce type de difficultés, mais aurait également un effet pervers pour eux : celui de se retrouver « entre pairs » générant un effet d'entraînement mutuel.

## Poursuite du Plan d'Amélioration continue de la Qualité :

Dans le cadre des axes d'amélioration définis par le dispositif d'évaluation des prestations de l'évaluation interne et externe, le projet d'établissement est à réactualiser. L'objectif est notamment de favoriser la transversalité entre les deux sites et de préparer la réunion des équipes. Les bases ont été posées avec l'équipe partiellement renouvelée, que ce soit lors des réunions d'équipe, lors des échanges plus informels, lors des séances d'analyse de pratiques. L'année 2020 permettra de formaliser tout ce travail préparatoire.

## Développement du bénévolat :

Dans le cadre de l'orientation du Conseil d'Administration fixant l'objectif de faire appel plus largement aux compétences extérieures de bénévoles, l'établissement ayant revu les conditions et modalités de leur accueil, de leur intégration, et de la coopération avec eux. Les domaines où ils pourraient intervenir ne manquent pas : la diététique et la nutrition, les ateliers esthétiques pour nos résidentes, les accompagnements pour des démarches administratives ou l'ouverture sur les spectacles de musique, de danse, de théâtre, la peinture, etc. Nous lancerons en 2020 plusieurs appels à candidatures pour des missions diversifiées.

## Projet de site unique :

Rappelons une nouvelle fois que le regroupement des deux sites de Vincennes et de Villiers-sur-Marne doit permettre à terme de :

- ✓ simplifier l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'établissement ;
- ✓ proposer uniquement des studios comprenant des sanitaires et kitchenette ;
- ✓ mutualiser certaines ressources et consolider l'équilibre budgétaire de l'établissement.

L'association avait déjà trouvé le site sur la commune de Fontenay sous bois. En 2020, nous finaliserons l'acquisition du site, validerons les plans définitifs, constituerons les dossiers de demandes de subvention.

# MERCI À NOS PARTENAIRES

---

L'Îlot Val-de-Marne compte de nombreux partenaires institutionnels et associatifs dans plusieurs domaines d'intervention. Nous remercions notamment :

## Santé :

- ✓ Le Centre Hospitalier Les Murets - Pôles 94G01 (unité d'hospitalisation Sarah Bernhardt) et 94G04 (Unité d'hospitalisation Héloïse) ;
- ✓ Le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention des Addictions (CSAPA) : Jet 94 ;
- ✓ Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) de l'Hôpital des Murets à La Queue en Brie.
- ✓ Le Centre Médico-Psychologique (CMP) de Villiers-sur-Marne.

## Emploi :

- ✓ L'espace emploi de *l'Escale* (Villiers-sur-Marne) ;
- ✓ La mission locale des portes de la Brie (Villiers-sur-Marne) ;
- ✓ La mission locale des Villes du Nord du Bois (Vincennes).

## Logement :

- ✓ Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du Val-de-Marne - AVDL ;
- ✓ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).

## Justice :

- ✓ Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Val-de-Marne - Le SPIP Milieu Ouvert de Créteil et le SPIP de la MAF de Fresnes ;
- ✓ Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la MAF de Fleury-Mérogis ;
- ✓ Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Centre Pénitentiaire du Sud Francilien (Réau) ;
- ✓ Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Centre de semi-liberté de Gagny.

## Aides financières :

- ✓ Mairie de Vincennes.

## Activités culturelles et sportives :

- ✓ Les Amis du Musée du Louvre ;
- ✓ Association *Cultures du Cœur*.



# L'Îlot Val-de-Marne

## Vincennes

6 rue Émile Dequen  
94 300 Vincennes  
01.43.28.03.98  
[ilot94@ilot.asso.fr](mailto:ilot94@ilot.asso.fr)  
[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)

---

## Villiers-sur-Marne

15 rue Louise Adélaïde  
94 350 Villiers-sur-Marne  
01.49.51.56.47  
[ilot94@ilot.asso.fr](mailto:ilot94@ilot.asso.fr)  
[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)